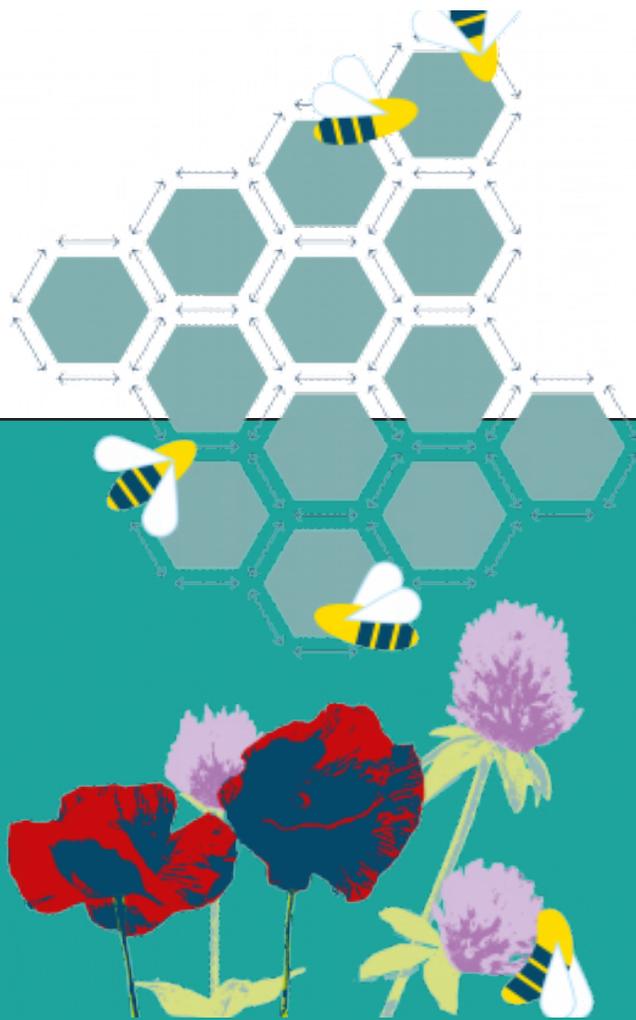


4 ÈME RAPPORT SUR LA FINANCE SOLIDAIRE EN BELGIQUE



Auteurs

Bernard Bayot
Guillaume Jadin
Jean-François Mabile



Financité

PRÉSENTATION

Finance et solidarité plongent leurs racines au plus profond de l'histoire humaine. La réflexion sur la manière de les articuler va successivement être dominée par des choix de nature religieuse, philosophique et politique, par la nécessité de nombreuses personnes d'inventer de nouveaux modes d'organisation pour sortir de la misère ainsi que par la volonté de « changer le monde » avec son épargne.

Elle va ainsi être nourrie au fil des siècles, d'abord par le développement de critiques sur le principe et/ou les limites de la rentabilité du capital, ensuite, avec la révolution industrielle, par la nécessité de créer de nouveaux systèmes de solidarité pour répondre aux besoins des travailleurs, s'assurer contre la maladie, accéder au crédit, se procurer certains biens essentiels (denrées alimentaires, vêtements) ou se réapproprier leur outil de production, et, enfin, aux détours des bouleversements sociaux et culturels des années '60, par la naissance d'une véritable conscience publique au sujet des problèmes sociaux, environnementaux et économiques ainsi que de la responsabilité des entreprises à leur égard.

Ces racines historiques ont concouru à fonder ce que nous nommons finance solidaire, c'est-à-dire les financements qui visent à favoriser la cohésion sociale par l'opérationnalisation, grâce à un mécanisme de solidarité, d'activités de l'économie sociale et ce, en transparence totale à l'égard de tous les financeurs. Des activités qui présentent une valeur ajoutée pour l'humain, la culture et/ou l'environnement.

Une telle conception de la finance est aux antipodes de celle consacrée par la révolution conservatrice des années 1980, une finance toujours davantage prédatrice, imposant aux entreprises des rendements excessifs qui les obligent à sans cesse couper les coûts, donc à sabrer emploi et salaire, le tout générant par le bas un creusement des inégalités de revenu. Nous nous trouvons au milieu d'une bataille entre des représentations culturelles contradictoires

qui s'affrontent sur le rôle de la finance dans la société, celui qu'elle a et celui qu'elle devrait avoir.

Pour 41 % des Français, la manière dont notre banque utilise notre argent peut contribuer à aller vers une société plus solidaire. Elle monte à 52 % parmi les 25-34 ans¹. C'est dire que la capacité de la finance à soutenir la solidarité plutôt que la prédation recueille un taux significatif d'adhésion, ce qui se vérifie aussi en Belgique puisque nous estimons qu'au moins 2,2 millions de personnes différentes, soit 18,6 % de la population, ont apporté du capital dans le cadre de la finance solidaire.

Cette finance solidaire se différencie radicalement du capitalisme financier notamment par le fait que la contrepartie en faveur de celle ou celui qui met son épargne au service d'un projet d'investissement n'est pas forcément ou uniquement financière. Elle peut consister, par exemple, en ristournes, biens ou services. Et, lorsqu'elle est financière, la rémunération est volontairement limitée. Ainsi, en 2023, les coopératives qui bénéficient de la finance solidaire ont, sous la forme de dividendes, rémunéré les apports de capital dont elles ont bénéficié à hauteur de 1,04 % en moyenne.

Elle se veut inclusive avec des seuils minimaux de souscription très bas pour permettre au plus grand nombre d'adhérer, émancipatrice au travers d'un système de relations sociales de financement où les entreprises financées sont dirigées par leurs membres qui leur ont mis leur épargne à disposition et qui participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions. La finance solidaire se situe aux antipodes de cette chaîne d'intermédiation de plus en plus interconnectée et complexe qui caractérise la finance internationale, elle pratique ce qu'il est convenu d'appeler l'argent en circuit court.

Ce système particulier de relations sociales de financement qui caractérise la finance solidaire en réunifiant les relations monétaires et le lien social est probablement aussi à l'origine d'une longévité

plus importante de ces relations et, en outre, concourt également à améliorer la robustesse des bénéficiaires de la finance solidaire. Ces dernières présentaient au 31 décembre 2023 un ratio de solvabilité générale moyen de plus de 50 % alors qu'un ratio supérieur ou égal à 20 % est généralement considéré comme satisfaisant, indiquant que l'entreprise dispose d'une assise financière solide et d'une capacité à faire face à ses dettes même en cas de difficultés.

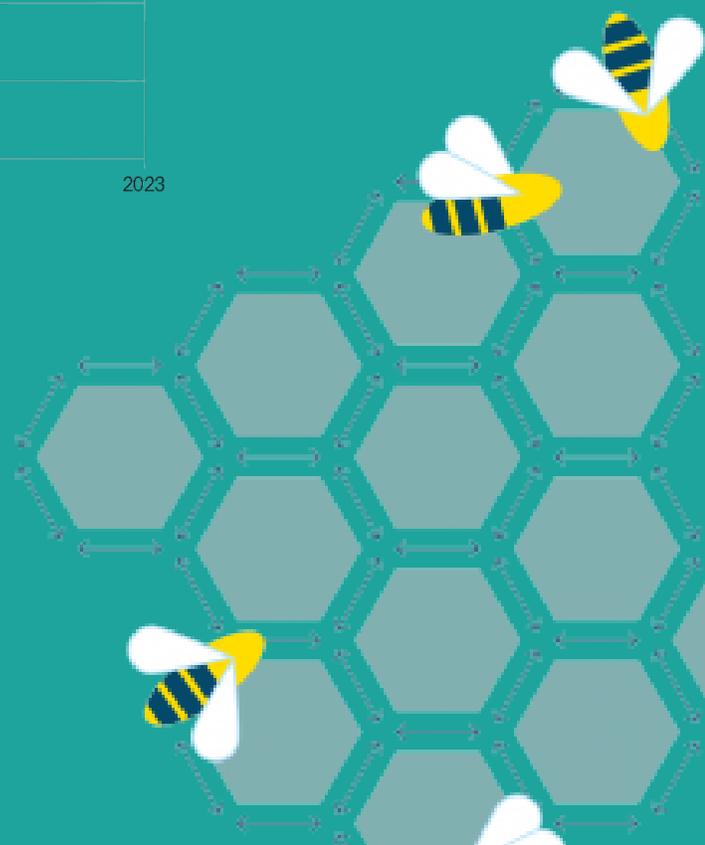
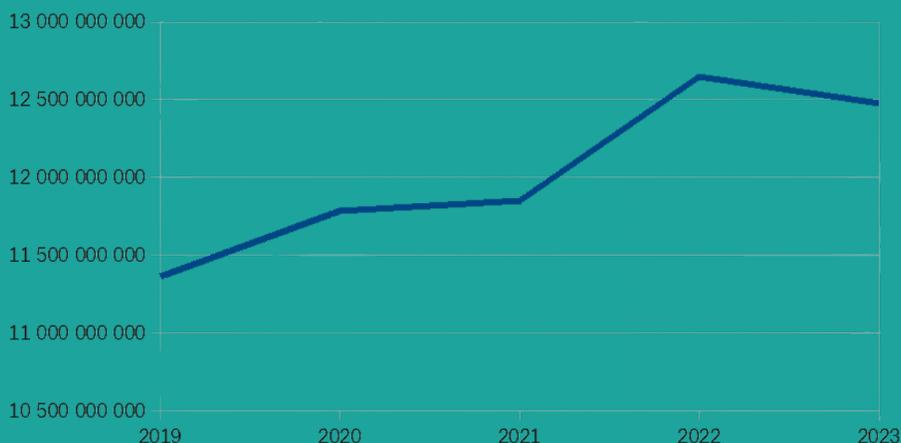
Si la finance solidaire peut donc se prévaloir de racines historiques solides, d'une adhésion significative au sein de la population ainsi que de caractéristiques fortes qui la singularisent, pour autant elle n'est pas suffisamment développée : le déficit de financement annuel dans toute l'UE a été estimé à près de 1 milliard d'euros dans le domaine du financement des entreprises

sociales.²

Pourtant, avec 12,4 milliards d'euros, la finance solidaire représente 1,11 % du patrimoine financier net des ménages belges. Il s'agit majoritairement de crédits mais avec néanmoins plus de 40 % en apport de capital. Bien que l'on observe une attrition de quelque 175 millions d'euros par rapport à 2022, la finance solidaire a connu au cours des cinq dernières années une croissance qui dépasse 1,1 milliard d'euros, ce qui représente 9,75 %.

La finance solidaire certifiée par le label Finance solidaire représentait quant à elle 640 millions d'euros fin 2023. Cela constitue une progression significative de 2,87 % à 5,13 % de l'encours global de la finance solidaire au cours des cinq dernières années, soit une croissance relative de 78 %.

Évolution de l'encours de la finance solidaire de 2019 à 2023



LES BÉNÉFICIAIRES DE LA FINANCE SOLIDAIRE

Nous avons recensé 45.662 entités bénéficiant de la finance solidaire en 2023. Le volume moyen de financement par entité se situe à 7,7 millions d'euros pour une médiane de 371.736 euros.³ Une telle médiane très largement inférieure à la moyenne est le signe d'un grand nombre de bénéficiaires disposant d'un petit volume de financement et d'un petit nombre avec un gros volume de financement, ces derniers tirant la moyenne vers le haut.

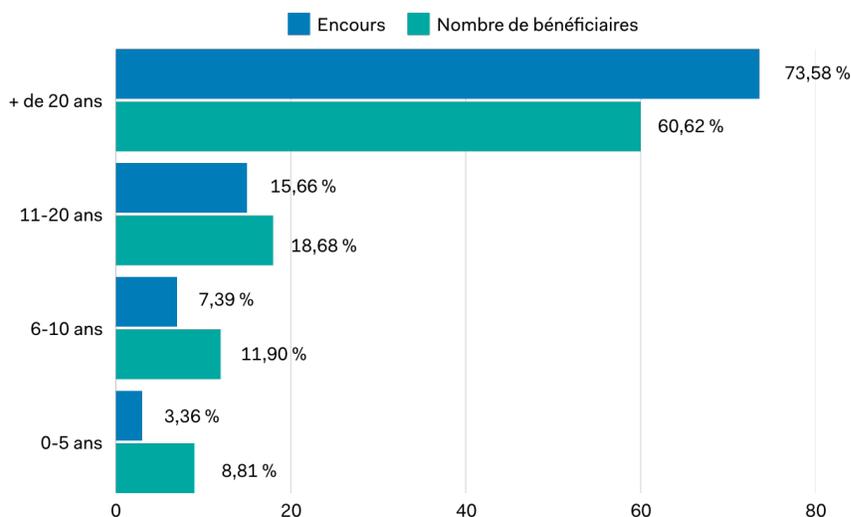
Plus de 60 % de bénéficiaires de la finance solidaire ont été créées il y a plus de deux décennies. Les plus jeunes - moins de cinq ans - représentent quand même 9 %, ce qui semble démontrer que, à côté de structures expérimentées, continuent à se développer de « jeunes pousses » probablement plus agiles que leurs aînées pour rencontrer les nouveaux défis de notre temps.

Nonante-huit pour cent des bénéficiaires de la finance solidaire sont des ASBL mais le volume de financement qui les concerne est beaucoup moins élevé puisque celui-ci se répartit de manière presque égale entre les associations et les coopératives

45 662

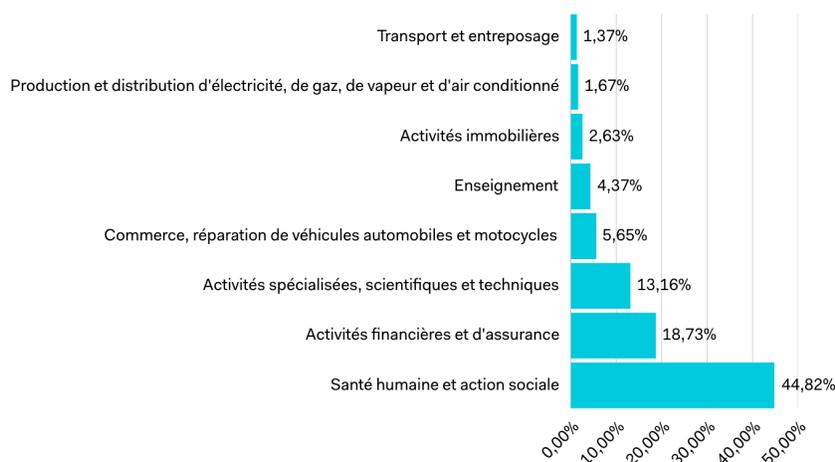
organisations en 2023

Comparaison du nombre de bénéficiaires de la finance solidaire et de leur volume de financement en fonction de leur âge



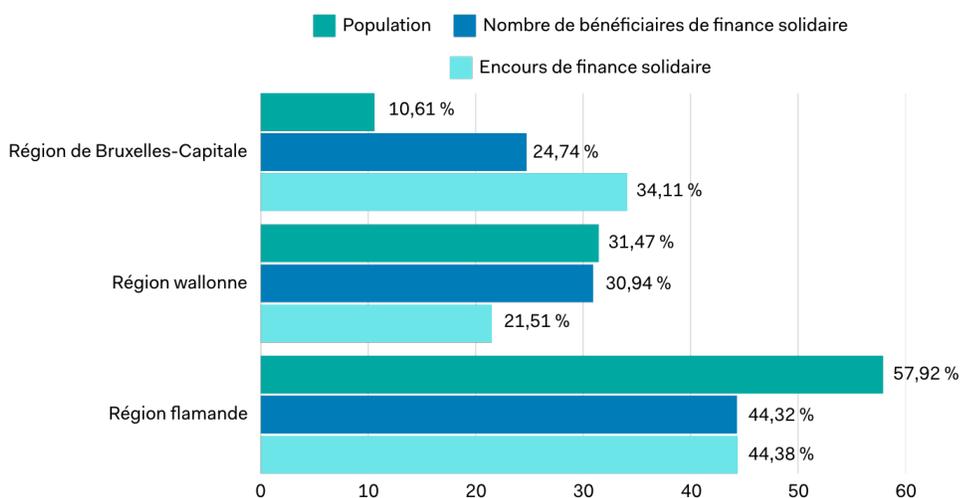
La répartition de la finance solidaire selon les activités économiques bénéficiaires montre un secteur financé à plus de 44 %, celui de la santé humaine et de l'action sociale. Viennent ensuite les activités financières et d'assurance (18%) et les activités spécialisées, scientifiques et techniques (13 %).

Les principales activités économiques bénéficiaires de la finance solidaire



La répartition régionale des bénéficiaires de la finance solidaire révèle une surreprésentation de la Région de Bruxelles-Capitale qui s'explique probablement par le fait qu'un certain nombre de ceux-ci ont leur siège social dans cette région tout en développant des activités sur une zone géographique plus large. Elle montre également une Wallonie comportant proportionnellement davantage de bénéficiaires de la finance solidaire que la Flandre mais avec un niveau de financement beaucoup plus faible. Au-delà de ce constat général, il existe de profondes différences entre les provinces ainsi que de profondes inégalités entre les bénéficiaires, de très grosses structures côtoyant de très petites.

financement qu'ils reçoivent dans chaque région rapportés à la population de celle-ci



Cinq pour cent de la finance solidaire est certifiée par le label Finance solidaire. Cette finance solidaire labellisée présente des caractéristiques qui lui sont propres : elle bénéficie majoritairement à des coopératives qui ont plus de vingt ans et dans une moindre mesure à des coopératives entre 6 et 20 ans. Les coopératives qui ont jusqu'à 5 ans d'âge et les autres formes juridiques reçoivent quant à elles des montants sensiblement moins importants. Elle finance à 43 % les activités financières et d'assurance et à 24 % la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné. Elle se caractérise par un grand nombre de bénéficiaires wallonnes, un gros encours à Bruxelles et une pénétration moindre en Flandre. Elle bénéficie d'une plus grande pénétration en province de Namur et de Liège ainsi qu'en province d'Anvers et de Flandre-Orientale.

La rentabilité économique des bénéficiaires de la finance solidaire, qui exprime la capacité des fonds propres apportés par les apporteurs de capitaux augmentés des capitaux acquis grâce à l'endettement à créer un certain niveau de bénéfice, s'élève à 6,69 % avec une rentabilité beaucoup plus élevée pour les associations que pour les coopératives (3,95 %). Si ces dernières ont, sous la forme de dividendes, rémunéré les apports de capital dont elles ont bénéficié à hauteur de 1,04 % en moyenne, cela résulte de cette rentabilité modérée mais aussi du choix de n'affecter qu'une faible partie de la plus-value générée au paiement de dividendes et de conserver le surplus en réserve.

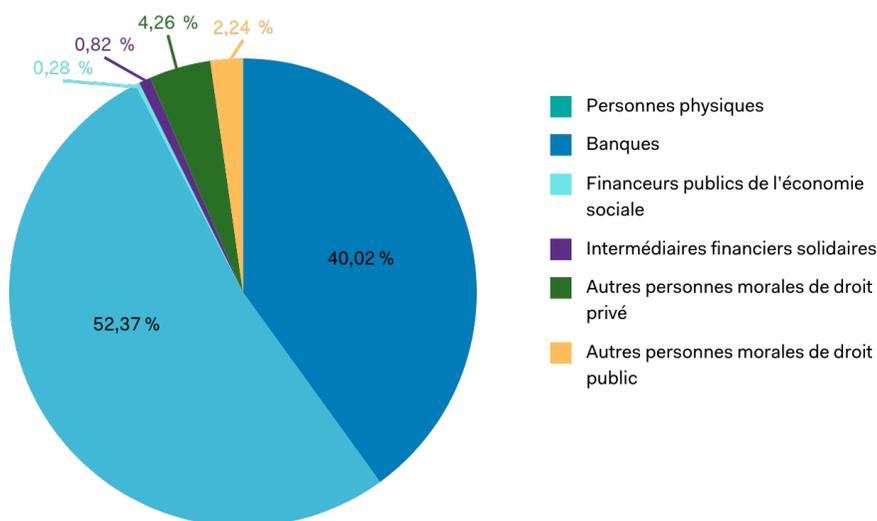
Cette politique d'affectation du bénéfice a pour effet que les bénéficiaires de la finance solidaire disposent d'un peu moins de 30 milliards pour développer leur activités et que 57 % de ceux-ci sont constitués de fonds propres qu'elles ont elles-mêmes générés et conservés au fil des années, ce qui offre l'avantage de la robustesse mais aussi d'une importante capacité d'autofinancement.

Le financement obtenu par les bénéficiaires de la finance solidaire s'inscrit-il dans une démarche socialement responsable de leur part ? Nous avons examiné les banques auprès desquelles les bénéficiaires de la finance solidaire déposent leurs excédents de liquidité (comptes bancaires, bons de caisse, ...) et croisé ces données avec l'évaluation de chacune de ces banques dans le Scan des banques réalisé tous les deux ans par FairFin et Financité. Cela permet de conclure que les bénéficiaires de la finance solidaire semblent attentives à déposer leurs excédents de liquidité auprès d'institutions mieux notées. Cette attention est plus importante encore dès lors qu'il s'agit de bénéficiaires ayant obtenu le label Finance solidaire. En terme de taux de pénétration calculé en tenant compte des dépôts des bénéficiaires de la finance solidaire rapportés au bilan de chacune des banques, Triodos en sort très largement vainqueur devant vdk banque.

LES CONTRIBUTEURS DE LA FINANCE SOLIDAIRE

De manière globale, les banques sont les premières contributrices de la finance solidaire, apportant 52 % de celle-ci. Ce sont ensuite les personnes physiques qui contribuent directement au financement des entités bénéficiaires, apportant 40 % de la finance solidaire. Pour le dire autrement, à chaque euro apporté par les citoyen-ne-s, essentiellement sous forme de capital, les banques apportent un euro et trente centimes sous forme de crédit. Viennent ensuite pour le solde les financeurs publics de l'économie sociale, les intermédiaires financiers solidaires ainsi que d'autres personnes morales de droit privé et de droit public.

Les catégories de contributeurs de la finance solidaire

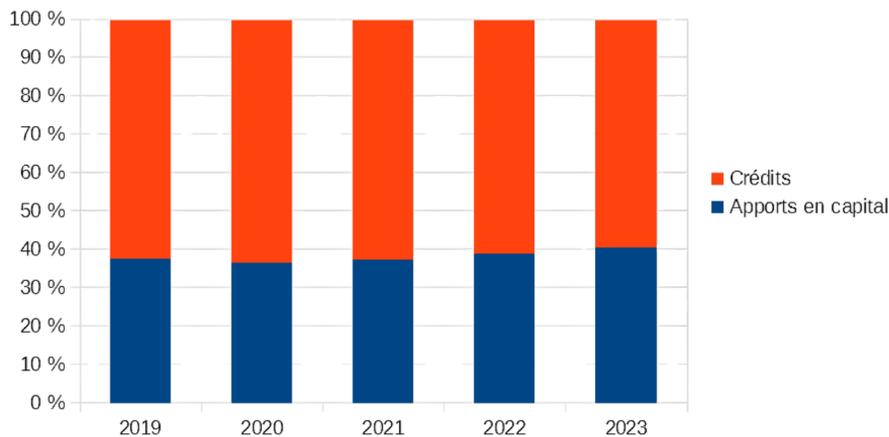


Il résulte de l'enquête réalisée auprès des entreprises bénéficiaires de finance solidaire que, pour ce qui concerne spécifiquement le capital, l'essentiel de celui-ci est apporté par des personnes physiques (91 %), ce qui n'est évidemment pas une surprise compte tenu du fait que les entreprises bénéficiaires de la finance solidaire et disposant d'un capital sont essentiellement des coopératives qui se caractérisent par l'objectif de rassembler des personnes en vue de répondre à des besoins communs par le biais d'une entreprise dont elles sont propriétaires et qu'elles gèrent de manière démocratique. Le solde de capital est apporté presque à parts égales par des personnes morales de droit public et privé.

Les données recueillies dans le cadre de notre enquête indiquent un faible seuil médian de souscription (100 euros) permettant à des personnes moins fortunées de souscrire des produits de finance solidaire tandis que le financement médian d'un contributeur personne physique dans une entité bénéficiaire est cinq fois plus important que ce montant minimal, soit 500 euros. Il existe par ailleurs des contributions significativement plus importantes qui tirent la moyenne vers le haut. Ces différents éléments nous permettent de conclure à une certaine mixité sociale sans toutefois pouvoir mieux la qualifier.

Toutefois la part du capital dans le mix de finance solidaire devient plus importante au fil du temps, évoluant de 37,66 % à 40,62 % du total, au détriment des crédits. Si on tient compte des fonds propres que les bénéficiaires de la finance solidaire ont générés et conservés au fil des années, le secteur bancaire ne prête finalement que 22 % des capitaux mobilisés par les bénéficiaires de la finance solidaire. Non seulement la proportion de crédit bancaire semble donc faible mais la tendance est à l'accentuation de cette faiblesse alors que le déficit de financement annuel des entreprises sociales dans l'UE a été estimé à près de 1 milliard d'euros.

Les catégories de financements accordés de 2019 à 2023



Ce constat est révélateur de la difficulté des entités de l'économie sociale d'accéder à des crédits bancaires adaptés à leurs besoins au stade approprié de leur développement. Pour pallier au moins en partie cette difficulté, des intermédiaires financiers solidaires interviennent mais leur activité de financement demeure encore trop faible en raison notamment de leur difficulté à trouver les ressources financières suffisantes. Des financeurs publics de l'économie sociale visent également à compléter l'offre des acteurs financiers traditionnels mais, si l'encours des financements solidaires qu'ils ont apporté entre 2016 et 2023 a augmenté de 67 %, le soutien qu'ils apportent aux entreprises de l'économie sociale mérite d'être encore renforcé.

L'IMPACT DE LA FINANCE SOLIDAIRE

La diversité des activités menées par les bénéficiaires de la finance solidaire ne rend pas aisé une synthèse des impacts générés par celle-ci. Nous en comptons six principaux en nous basant sur la nomenclature des objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030.

Le premier de ceux-ci consiste à permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge. C'est en effet le secteur de la santé qui est le premier bénéficiaire de la finance solidaire puisque 42 % de celle-ci lui est consacrée, essentiellement pour développer les activités des hôpitaux généraux, des maisons de repos et de soins (M.R.S.), des maisons de repos pour personnes âgées (M.R.P.A.), des médecins spécialistes et des hôpitaux psychiatriques. Si l'on y ajoute le commerce de gros de produits pharmaceutiques et le commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé, chacun à concurrence d'un pourcent de l'encours total, on constate que l'impact principal de la finance solidaire concerne bien la santé.

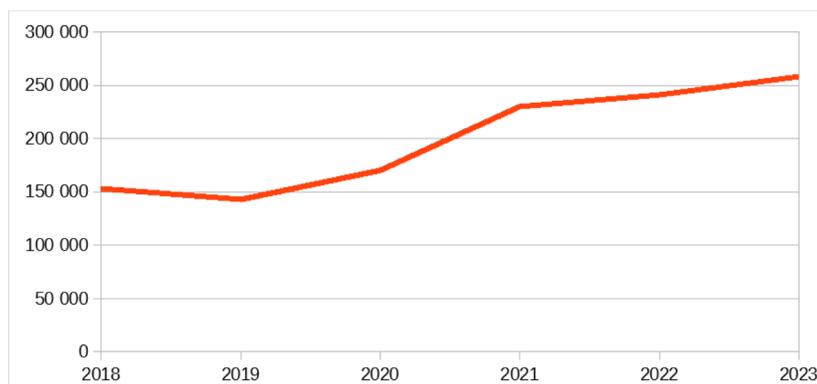
Le deuxième est de promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Pour preuve, avec un effectif moyen du personnel de 245.091 équivalents temps plein en 2023, les entités bénéficiaires de la finance solidaire ont garanti 9,8 % du volume de travail total du secteur privé (2.492.235 ETP). Ce chiffre est à rapprocher de celui de l'encours de la finance solidaire qui est de 1,11 % du patrimoine financier net des ménages belges. Un euro investi dans la finance solidaire rapporte donc plus en termes d'emplois que dans le reste de l'économie. Qui plus est, une partie de l'activité financée permet l'insertion de personnes défavorisées face à l'emploi en les aidant à sur le plan tant social que professionnel.

La finance solidaire a également pour effet de réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre. 71 % des bénéficiaires de la finance solidaire déclarent poursuivre cet objectif de réduction des inégalités. Un autre impact consiste à établir des modes de consommation et de production durables, ce que 51 % des bénéficiaires de la finance solidaire s'engagent à réaliser.

Par ailleurs, la finance solidaire semble bien engagée également en faveur du climat puisque 40 % des

bénéficiaires de celle-ci déclarent lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. Elle vise enfin à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, objectif que 39 % des bénéficiaires de la finance solidaire déclarent poursuivre. Certains produisent de l'électricité verte. C'est le cas de 16 entreprises dont les financements sont certifiés par le label Finance solidaire. Ensemble, ils ont produits 258.397 MégaWatt en 2023, ce qui représente la consommation de près de 75.000 ménages en électricité.

Production d'énergie par la finance solidaire labellisée en MégaWatt



CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le renforcement de la finance solidaire demande la mobilisation de plusieurs leviers.

Nous préconisons d'abord de renforcer les intermédiaires financiers solidaires au travers d'incitants fiscaux pour les personnes qui souscrivent leurs parts sociales ainsi que d'une exonération à l'impôt sur les sociétés. Mais ce renforcement nécessite également qu'ils développent une synergie entre eux en élaborant un positionnement et une stratégie commune.

Nous recommandons ensuite de renforcer également le financement solidaire direct au travers de deux mesures. La première consiste à offrir une garantie publique accordée aux investissements solidaires dans les sociétés coopératives agréées par le ministre de l'Économie pour être membres du Conseil nationale de la coopération (CNC) et que, en vertu de la loi ou des statuts, la valeur de remboursement de leurs parts ne puisse dépasser la valeur de souscription. La seconde est la mise en place par les organisations bénéficiaires de la finance solidaire d'une

solution collective et mutualisée qui garantisse une meilleure liquidité des produits financiers solidaires.

Un autre levier de renforcement de la finance solidaire concerne les outils publics de financement spécifiques et dédiés aux entreprises sociales dont les interventions devraient pouvoir augmenter pour améliorer le soutien aux entreprises de l'économie sociale et la structuration de l'écosystème qu'ils constituent avec les coopératives de finance solidaire.

Le dernier levier est davantage qualitatif, qui vise à favoriser la participation. Un aspect moins encourageant de cette analyse, mais compréhensible avec la croissance des multi-investisseurs, est que la participation à la gouvernance, bien que considérée comme un critère important pour la décision d'investissement, est rarement effective. La communauté de la finance solidaire, contributeurs et bénéficiaires devrait s'emparer de cette question pour tenter de dégager des pistes de progrès en la matière.

Notes

- 1 Observatoire du sens de l'argent, 2nd édition, octobre 2021
- 2 Commission européenne, Social enterprise finance market: analysis and recommendations for delivery options, de W. Spiess-Knafl et B. Scheck, Luxembourg, 2019.
- 3 Ces moyennes et médianes sont évidemment réalisées sur les seuls bénéficiaires dont nous disposons des comptes annuels.

